

Commerce extérieur

Une sensible progression des échanges, accompagnée d'une légère réduction du déficit commercial en 2017

En 2017, les échanges extérieurs de la Bretagne représentent 2,4 % des exportations et 2,1 % des importations de l'économie française. Ces échanges progressent sensiblement, de 6,6 % pour les exportations et 5,9 % pour les importations. Le déficit commercial de la Bretagne se réduit à 148 millions d'euros. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) s'améliore ainsi légèrement (98,7 %). Le premier poste des exportations, largement excédentaire, est toujours celui des produits de l'industrie agroalimentaire. L'Union européenne – Allemagne en tête – constitue de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne, tandis que la Chine confirme sa deuxième place parmi les fournisseurs. Sur les quelques 3 200 entreprises de la région ayant réalisé des opérations d'exportation en 2017, plus de 80 % sont des TPE/PME.

Jérôme Chastenet, Direccte Bretagne

En 2017, la Bretagne est une des rares régions à ne pas avoir participé au creusement du déficit de la balance commerciale de la France. En effet, la progression des échanges, de 6,5 % pour les exportations (11,29 Md€¹) et de 5,9 % pour les importations (11,44 Md€), s'est accompagnée d'une légère réduction du déficit commercial. Ce dernier s'établit ainsi à 148 M€ en 2017 contre 200 M€ en 2016. La trajectoire du commerce extérieur de la Bretagne au cours des 20 dernières années (*figure 1*) indique que la région, auparavant excédentaire, enregistre depuis la crise de 2009 un solde négatif qui a néanmoins tendance à se réduire. Avec 2,4 % des exportations en 2017, la Bretagne se situe comme en 2016 au 12^e rang des régions exportatrices, devant la Corse. Les importations en Bretagne représentent 2,1 % du total enregistré au niveau national. Le classement par département évolue peu en 2017 (*figure 2*). L'Ille-et-Vilaine figure toujours en tête avec 43 % des exportations de la région et autant pour les importations, en cohérence avec son poids économique au sein de la Bretagne. Suivent le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor.

Des exportations dominées par les produits agroalimentaires et en forte hausse dans le secteur automobile

Les produits agroalimentaires (4,14 Md€) restent de loin le premier poste d'exportation de l'économie bretonne. Par ailleurs,

ces exports progressent à nouveau (+ 10 %). Les ventes du secteur des viandes et de produits à base de viande y tiennent une place prépondérante (1,50 Md€, + 1 %). La progression des exportations agroalimentaires est portée par le dynamisme des produits laitiers et glaces (0,89 Md€, + 21 %) et des produits alimentaires divers (0,43 Md€, + 33 %). Deuxième poste d'exportation, les ventes d'équipements industriels divers (2,97 Md€) s'inscrivent en légère baisse (- 2,8 %), malgré la hausse des expéditions de produits en plastique (0,41 Md€, + 10 %) et des produits chimiques divers (0,32 Md€, + 6 %). Les ventes d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique sont stables (1,91 Md€, + 0,3 %), avec toutefois une nette progression des machines industrielles et agricoles (0,86 Md€, + 8 %). Les exportations de matériels de transport (1,56 Md€) font un bond de 28 % dû à la très forte hausse des ventes enregistrées par le secteur de la construction automobile (1,38 Md€, + 50 %).

Des importations plus diversifiées et en hausse dans presque tous les secteurs

Les flux de la plupart des produits importés en Bretagne augmentent en 2017. Au premier rang, les équipements industriels divers (4,74 Md€) affichent une progression de 6 %. Suivent les produits des industries agroalimentaires (2,31 Md€) et les équipements mécaniques, le matériel

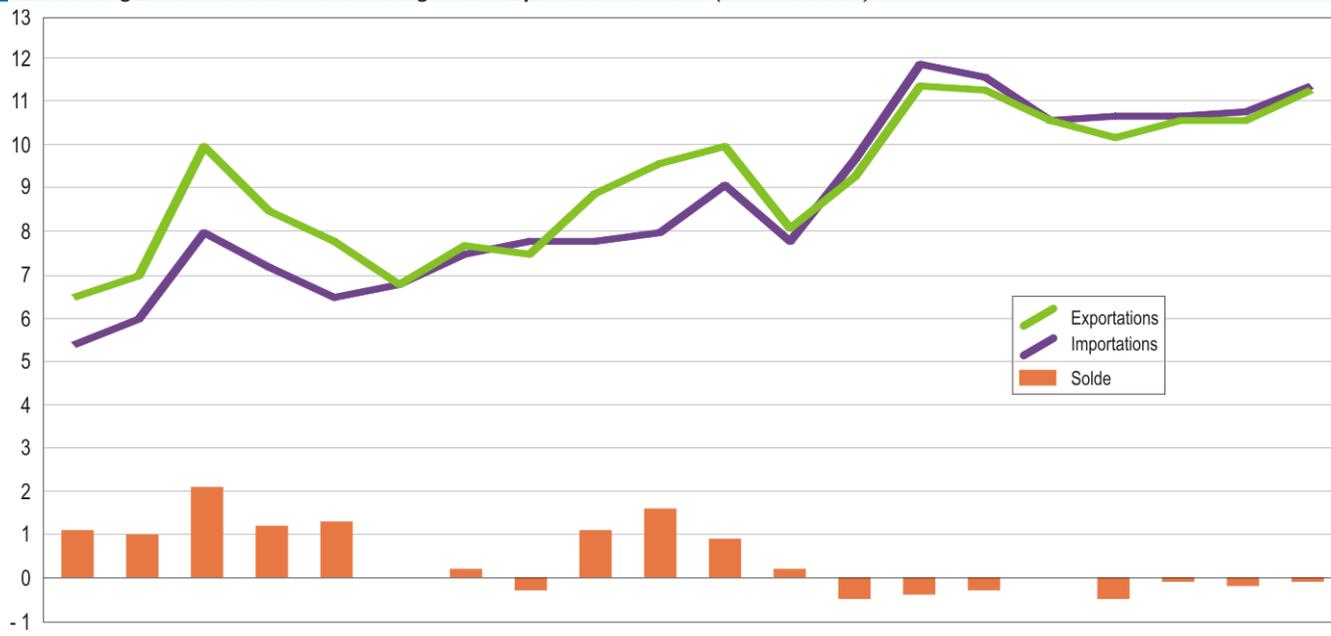
électrique, électronique et informatique (2,06 Md€), en hausse respectivement de 8 % et 9 %. De leur côté, les importations de matériels de transport (1,02 Md€) progressent de 7 % par rapport à 2016.

L'Allemagne, premier partenaire de la Bretagne pour les échanges extérieurs

L'Union européenne (UE) reste la principale zone avec laquelle commerce la Bretagne. Elle représente 64 % des exportations et 61 % des importations de la région en 2017. L'Allemagne est sans conteste à la première place des pays de l'UE, avec 11,0 % des exportations et 13,1 % des importations (*figure 3*). Parmi les autres partenaires commerciaux de l'UE figurent en premier lieu l'Espagne (10,2 % des exportations et 8,4 % des importations), la Belgique (resp. 7,6 % et 7,8 %), l'Italie (resp. 8,1 % et 6,0 %), les Pays-Bas (resp. 5,4 % et 7,6 %) et le Royaume-Uni (resp. 7,2 % et 4,2 %). Hors UE, le principal fournisseur de la région est la Chine (9,4 % des importations), loin devant les États-Unis (3,8 %). Comme en 2016, le Royaume-Uni figure au premier rang en termes d'excédent commercial pour l'économie bretonne (+ 333 M€), suivi par l'Italie (+ 235 M€) et l'Espagne (+ 190 M€). A contrario, c'est avec la Chine que la région enregistre son plus important déficit commercial (- 510 M€), suivie par la Russie (- 295 M€) et l'Allemagne (- 259 M€). ■

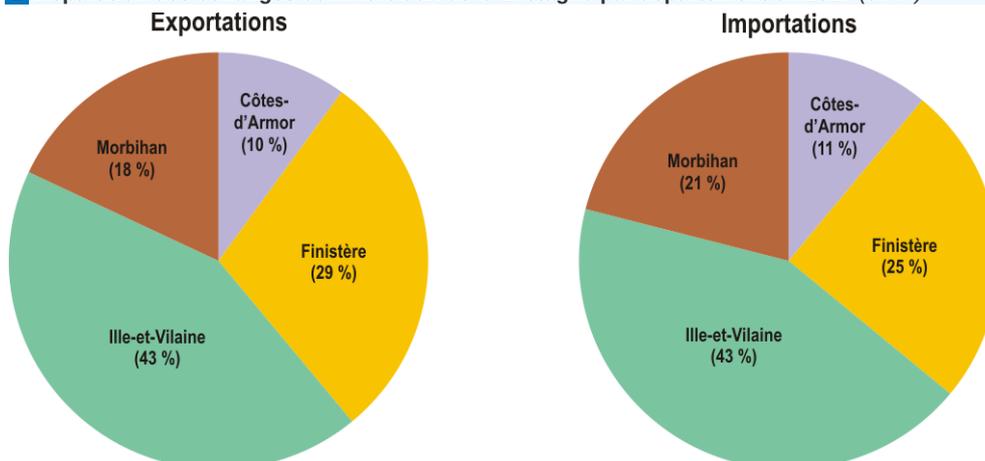
1- M€ : million d'euros ; Md€ : milliard d'euros.

1 Les échanges commerciaux de la Bretagne sur la période 1998-2017 (en milliards d'€)



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

2 Répartition des échanges commerciaux de la Bretagne par département en 2017 (en %)



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

3 Principaux pays clients et fournisseurs de la Bretagne en 2017 (en millions d'€)

Exportations			Importations		
Pays	Valeur	% du total	Pays	Valeur	% du total
Allemagne	1 239	11,0	Allemagne	1 498	13,1
Espagne	1 150	10,2	Chine	1 077	9,4
Italie	918	8,1	Espagne	960	8,4
Belgique	854	7,6	Belgique	891	7,8
oyaume-Uni	816	7,2	Pays-Bas	868	7,6
Pays-Bas	614	5,4	Italie	683	6,0
États-Unis	569	5,0	Royaume-Uni	483	4,2
Chine	567	5,0	États-Unis	437	3,8
Pologne	374	3,3	Japon	383	3,3
Japon	176	1,6	Russie	367	3,2
Arabie Saoudite	143	1,5	Brésil	254	2,2
Suède	137	1,3	Portugal	253	2,2

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

Les données chiffrées présentées (source : Direction générale des Douanes et des droits indirects) concernent uniquement les échanges de marchandises, hors matériel militaire. L'information est collectée sur la base des déclarations d'échanges de biens (DEB) pour les échanges avec les Etats membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (ou « pays tiers »).

Les données régionales et départementales sont établies selon les principes suivants : à l'exportation, c'est le département de départ des marchandises qui est mentionné, c'est à dire le lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise exportatrice ; à l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué et non le département du siège social de l'importateur.